

COMMUNE D'ALTRIPPE
Département de la Moselle
Arrondissement de FORBACH

Ouverture de séance

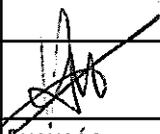
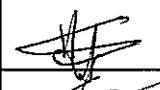
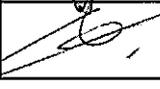
Fin de séance

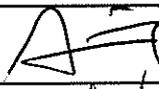
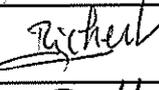
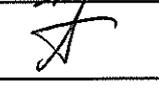
FEUILLET CLOTURANT LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 23 OCTOBRE 2015

Liste des délibérations :

N° de la DCM / 2015	Objet de la délibération
24/2015	Contrat Groupe d'Assurance Statutaire du Centre de Gestion
25/2015	Répartition du produit de location chasse - Indem. Secrétaire / trésorier
26/2015	Proposition de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale
27/2015	Demande de subvention de la Société du Calvaire
28/2015	Remplacement des panneaux "Stop" par des "Cédez le passage"
29/2015	ONF - Programme de travaux 2016
30/2015	Adhésion à l'Amicale des Personnels Administratifs du Canton Grostenquin

Liste des membres du Conseil Municipal (par ordre alphabétique)

Nom Prénom	Fonction	Signature
ALBERT Julien	1er Adjoint	
BAURIERES Martine	Conseillère Municipale	Excusée
FISCHER Jean-Paul	Conseiller Municipale	
FRANCHINI Jean-Luc	Conseiller Municipal	Excusé
GOUTH Laurent	Conseiller Municipal	
KLEIN Christophe	Conseiller Municipal	

Nom Prénom	Fonction	Signature
KONIECZNY Alain	Maire	
RICHERT Rosetta	Conseillère Municipale	
SCHMITT Daniel	Conseiller Municipal	
SCHMITT Kévin	Conseiller Municipal	
SCHMITT Laurent	2ème Adjoint	

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire



Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta – KLEIN Christophe
Absents excusés : BAURIERES Martine – FRANCHINI Jean-Luc

CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CENTRE DE GESTION

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 26 ;

Vu le décret n° 86-552 du 14 mars 1986 pris pour l'application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 et relatif aux contrats d'assurances souscrits par les centres de gestion pour le compte des collectivités locales et établissements territoriaux ;

Le Maire expose :

- L'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant une partie des frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents ;
- L'opportunité de confier au centre de gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle le soin d'organiser une procédure de mise en concurrence
- Que le centre de gestion peut, dans le cadre de ses missions supplémentaires à caractère facultatif, souscrire un tel contrat pour son compte, si les conditions obtenues donnent satisfaction à la Commune.
- Que cette mission supplémentaire à caractère facultatif fera l'objet d'une convention spécifique à signer avec le Centre de Gestion lors de l'adhésion au contrat. Cette mission facultative fait l'objet d'une rémunération déterminée par le conseil d'administration ou Centre de Gestion.

Le Conseil, après en avoir délibéré : DECIDE

La Commune charge le Centre de Gestion de la fonction publique territoriale de la Moselle de lancer une procédure de marché public, en vue, le cas échéant, de souscrire pour son compte des conventions d'assurances auprès d'une entreprise d'assurance agréée, cette démarche peut être entreprise par plusieurs collectivités locales intéressées.

La convention devra couvrir tout ou partie des risques suivants :

- Agents affiliés à la CNRACL : décès, accident / maladie imputable au service, maladie ordinaire, longue maladie / maladie de longue durée, maternité / paternité / adoption, temps partiel thérapeutique, disponibilité d'office, invalidité
- Agents non affiliés à la CNRACL : accident du travail / maladie professionnelle, maladie ordinaire, grave maladie, maternité / paternité / adoption, reprise d'activité partielle pour motif thérapeutique.

Elle devra prendre effet au 1^{er} janvier 2017, pour une durée de 4 ans et être gérée sous le régime de la capitalisation.

La décision éventuelle d'adhérer aux conventions proposées fera l'objet d'une délibération ultérieure.

Le Conseil Municipal autorise le Maire ou son représentant à signer les conventions en résultant.

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à ALTRIPPE les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Altrippe, le 24 octobre 2015

Le Maire

Alain KONIECZNY



Notifié - Publié

le 24/10/15

Transmis à la S.P.

le 24/10/15



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta – KLEIN Christophe
Absents excusés : BAURIERES Martine – FRANCHINI Jean-Luc

**REPARTITION DU PRODUIT DE LOCATION DE LA CHASSE –
INDEMNITE DE LA SECRETAIRE ET DU TRESORIER**

Le Maire indique au Conseil Municipal que suite au renouvellement du bail de location de la chasse pour la période du 2 février 2015 au 1^{er} février 2024 et considérant que le produit sera réparti, chaque année, entre les propriétaires, il y a lieu de fixer les taux de l'indemnité due à la secrétaire et au trésorier municipal pour la répartition annuelle du produit de location de la chasse communale.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Fixe les taux de l'indemnité pour la répartition annuelle du produit de la location de la chasse communale pour la période 2015-2024

Secrétaire de mairie : 4% du montant des sommes à répartir

Trésorier municipal : 2% des dépenses et 2% des recettes

Charge le Maire de signer tous documents relatifs à cette opération.

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à ALTRIPPE les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Altrippe, le 24 octobre 2015

Le Maire

Alain KONIECZNY



Notifié - Publié

le 24/10/15

Transmis à la S.P.

le 24/10/15



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta – KLEIN Christophe
Absents excusés : BAURIERES Martine – FRANCHINI Jean-Luc

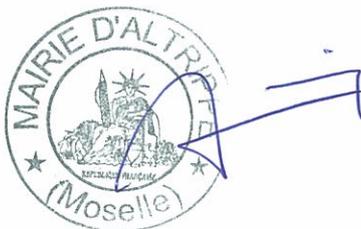
**PROPOSITION DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE LA
COOPERATION INTERCOMMUNALE**

Monsieur le Maire soumet aux édiles la proposition de schéma départemental de la coopération intercommunale de la Moselle du 12 octobre 2015 établi par Monsieur le Préfet, reprenant l'état des lieux de l'intercommunalité en Moselle ainsi que les perspectives d'évolution en matière d'intercommunalité à fiscalité propre et d'intercommunalité de service. Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré

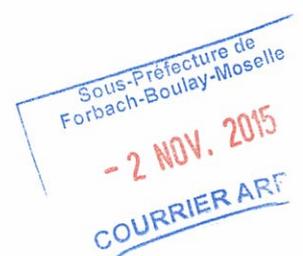
DONNE un avis DEFAVORABLE à la proposition de fusion de la communauté de communes du Pays Naborien et du Centre Mosellan.

VOTE POUR : 1 CONTRE : 7 ABSTENTION : 1

Fait et délibéré à ALTRIPPE les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 octobre 2015
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié - Publié
le 24/10/15
Transmis à la S.P.
le 24/10/15



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta – KLEIN Christophe
Absents excusés : BAURIERES Martine – FRANCHINI Jean-Luc

DEMANDE DE SUBVENTION DE LA SOCIETE DU CALVAIRE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de subvention émanant de la Société du Calvaire sollicitant un soutien financier de la commune pour financer les dépenses d'assurance et frais annexes.

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré DECIDE d'accorder, à titre exceptionnelle, une subvention de 550 € (cinq cent cinquante euros).

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à ALTRIPPE les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 octobre 2015
Le Maire
Alain KONIECZNY

Notifié - Publié
le 24/10/15
Transmis à la S.P.
le 24/10/15



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta – KLEIN Christophe
Absents excusés : BAURIERES Martine – FRANCHINI Jean-Luc

REPLACEMENT DES PANNEAUX « STOP » PAR DES « CEDEZ LE PASSAGE » CROISEMENTS RUE DE LA FONTAINE / RUE PRINCIPALE ET RUE DES PRES / RUE PRINCIPALE

Monsieur le Maire expose aux conseillers présents que :

Considérant la visibilité aux intersections rue de la fontaine / rue principale et rue des prés / rue principale, jugée largement suffisante

Propose donc le remplacement des panneaux « STOP » de ces intersections par des panneaux « CEDEZ LE PASSAGE »

Le Conseil Municipal entendu l'exposé du Maire et après en avoir discuté et délibéré
APPROUVE la proposition du Maire
AUTORISE le Maire à prendre les arrêtés municipaux correspondants
CHARGE le Maire de l'exécution de la présente décision.

VOTE POUR : 7 CONTRE : 2 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à ALTRIPPE les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 octobre 2015
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié - Publié
le 24/10/15
Transmis à la S.P.
le 24/10/15



DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH
Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta – KLEIN Christophe
Absents excusés : BAURIERES Martine – FRANCHINI Jean-Luc

ONF – PROGRAMME DE TRAVAUX 2016

Le Conseil Municipal,

Après avoir pris connaissance de l'état prévisionnel des coupes pour 2016 avec le détail des volumes et des recettes brutes estimées par parcelles.

Après en avoir discuté et délibéré

APPROUVE le programme de travaux d'exploitation pour une recette brute de 24 113 €

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à ALTRIPPE les jours, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Altrippe, le 24 octobre 2015

Le Maire

Alain KONIECZNY

Notifié - Publié

le 24/10/15

Transmis à la S.P.

le 24/10/15



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

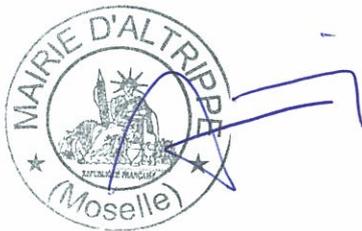
Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta – KLEIN Christophe
Absents excusés : BAURIERES Martine – FRANCHINI Jean-Luc

**ADHESION A L'AMICALE DES PERSONNELS ADMINISTRATIFS DU
CANTON DE GROSTENQUIN**

Le Conseil Municipal accepte l'adhésion de la commune d'Altrippe à l'Amicale des personnels administratifs du canton de Grostenquin pour un membre.

VOTE POUR : 9 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Fait et délibéré à ALTRIPPE les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 octobre 2015
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié - Publié
le 24/10/15
Transmis à la S.P.
le 24/10/15



**DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
COMMUNE D'ALTRIPPE**

EXTRAIT DU PROCES -VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 23 octobre 2015

Sous la présidence de M. Alain KONIECZNY, Maire

Etaient présents : ALBERT Julien – SCHMITT Laurent – FISCHER Jean-Paul – GOUTH Laurent – SCHMITT Daniel – SCHMITT Kévin – RICHERT Rosetta – KLEIN Christophe
Absents excusés : BAURIERES Martine – FRANCHINI Jean-Luc

DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DU CENTRE DE SECOURS D'ALTRIPPE

Monsieur le Maire donne lecture à l'assemblée de la demande de participation émanant du Centre de Secours d'Altrippe sollicitant une prise en charge financière par la commune des dépenses d'assurance Responsabilité Civile et Assurance Vie.

Le Conseil Municipal,

Après avoir procédé au vote

DECIDE de prendre en charge la dépense de 550 € (cinq cent cinquante euros).

VOTE POUR : 4 CONTRE : 3 ABSTENTION : 2

Fait et délibéré à ALTRIPPE les jours, mois et an susdits
Pour extrait conforme
Altrippe, le 24 octobre 2015
Le Maire
Alain KONIECZNY



Notifié - Publié
le 24/10/15
Transmis à la S.P.
le 24/10/15